SA MISSION :
NOUS FAIRE CREVER AU BOULOT
RETRAITE
BORNE KILLER
info'com cgt
UN SYNDICAT POUR TOUS
@camarade★agency

RETRAITES : LE POUVOIR FACE AU MUR DE L'IMPOPULARITÉ ET DE LA COLÈRE SOCIALE

La réforme des retraites, commentée à la radio ce 3 janvier par la Première Ministre Elisabeth Borne ? Un étalage de contradictions, d'hésitations... et sans doute de manœuvres.

ET POUR CAUSE :

L'urgence, c'est la détresse hospitalière, la difficulté d'accès aux soins, la pénurie de médicaments.
L'urgence, c'est une hausse des prix qui galope en toute liberté.
L'urgence, c'est un salaire qui recule devant l'inflation.
Alors, la réforme des retraites...

LA RÉFORME, QUAND ?

10 janvier : la réforme sera présentée publiquement
23 janvier : sur la table du conseil des ministres
Début février : examen à l'Assemblée nationale.

« Dès la fin de l'été » : c'est la date d'application annoncée de la réforme par Emmanuel Macron, le 31 décembre, lors de ses vœux aux Français.

LA RÉFORME, POURQUOI ?

À écouter la Première Ministre,
c'est, au choix, un déficit à résorber, des économies à réaliser pour investir ailleurs, un sauvetage de la retraite en danger imminent ...
Bref, la légitimité de cette réforme reste obscure et suspecte parce que non avouée.

LA RÉFORME, COMMENT ?

65 ans ?

Le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, défendu par Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle, « n'est pas un totem », dit sa Première Ministre.
« Je le redis, il y a d'autres solutions qui peuvent permettre aussi d'atteindre notre objectif d'équilibre de notre système de retraite à l'horizon 2030. »

QUELLES AUTRES SOLUTIONS ?

Le président de la République a évoqué lors de ses vœux un « allongement [des] carrières de travail progressif » sur « près de dix ans ». La réforme tiendrait compte « des carrières longues, des carrières hachées, de la difficulté de certaines tâches » ...
Pour amadouer un ou plusieurs syndicats et les faire sortir du mouvement.

OUI, MAIS LE CHÔMAGE ?

La réforme bute sur le chômage des seniors, au moment où l'indemnisation recule. Au 1er février, la durée d'indemnisation du chômage va ainsi diminuer de 25%, c'est-à-dire jusqu'à 9 mois d'indemnisation en moins pour les seniors, appelés à perdre des revenus, cotisations, et ainsi subir la double peine !
L'exécutif avait même envisagé une réduction de 40% de la durée d'indemnisation, avant de faire machine arrière...
Leurs hésitations nourrissent notre détermination : rejetons cette réforme qui s'avance masquée, et commençons maintenant la mobilisation.

info'com la cgt
UN SYNDICAT POUR TOUS